



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture
le
et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.
Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme RUY-CARPENTIER & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 13/11/2015

Affichée le : 15/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BROTTIER Philippe, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SAUVAGE Corine, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien, **Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, COMPTE Jean-Marie, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MARCINIAK Marie-Christine, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PERSICO Patricia, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel,
Conseillers communautaires Titulaires

Absents excusés :

FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MICHELIN Joël, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, ROBLOT Edouard, VALLOIS-ROUET Laurence, VERDIN Alain, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
HALLOUMI Abderazak (à compter de la 10)	Daniel HOFNUNG
Yves JEAN (à compter de la 10)	Jacqueline GAUBERT
Christine SARRAZIN-BAUDOUX (à compter de la 3)	Francis CHALARD
Eliane ROUSSEAU (à compter de la 2)	Francette MORCEAU
Laurence VALLOIS-ROUET	Christine BURGERES
Diane GUERINEAU	Jean-Daniel BLUSSEAU
Dolorès PROST	Gérald BLANCHARD
Nathalie RIMBAULT-RAITIERE	Laurent LUCAUD

Observations :

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 juin 2015 a été approuvé.

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés et leurs avenants - Liste des Délibérations prises par les Bureaux Délibérants des 3 septembre 2015 et 10 décembre 2015.

L'ordre de passage des délibérations en séance : De la 9 à la 10 puis de la 98 à la 101 puis la 59 et 60 puis l'ordre initial a été repris. Départs : Mme ROUSSEAU à la 2 ; Mme SARRAZIN-BAUDOUX à la 3 ; MM. JEAN et HALLOUMI à la 10 ; M. PALISSE à la 24 ; M. TRICOT à la 66 et M. MORISSEAU à la 98.

N°: 46

Date réception Préfecture

Conseil du 11/12/2015		Identifiant : 2015-0484	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 Grand Poitiers COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION			Titre : Comptabilité : Autorisation de mandater en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016
DIRECTION FINANCES ET GESTION PUBLIQUE SERVICE BUDGET ET FINANCES Budget Général			Etudiée par : Le bureau du 12/11/2015 La commission Générale et des Finances du 04/12/2015
			Rapportée par : CLAUDE EIDELSTEIN

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Décisions budgétaires

L'article L.1612-1 du CGCT permet à la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers, sur autorisation du Conseil communautaire, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Budget principal :

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, hors AP CP, du budget 2015 s'élèvent au total à 8 687 500,00 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 2 171 875,00 €.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2016, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 20 : 450 000,00 €
- pour le chapitre 204 : 1 000,00 €
- pour le chapitre 21 : 1 696 500,00 €
- pour le chapitre 26 : 21 875,00 €
- pour le chapitre 27 : 2 500,00 €

Budget annexe Assainissement :

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, hors AP-CP, du budget 2015 s'élèvent au total à 1 000,00 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement,

hors AP-CP, peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 250,00 €.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Assainissement, avant le vote du budget primitif 2016, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 27 : 250,00 €

Budget annexe Transports :

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, du budget Transports en 2015 s'élèvent au total 1 093 000,00 €. Sur la base de ces montants, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 273 250,00 € pour le budget Transports .

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Transports avant le vote du budget primitif 2016, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 20 : 20 000,00 €
- pour le chapitre 26 : 3 000,00 €
- pour le chapitre 27 : 250 250,00 €

Budget annexe Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets :

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, hors AP-CP, du budget CTVD en 2015 s'élèvent au total à 1 000,00 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement, peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 250,00 €

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe CTVD, avant le vote du budget primitif 2016, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 27 : 250,00 €

Budget annexe Locations Immobilières :

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, hors AP-CP, du budget Locations Immobilières en 2015 s'élèvent au total à 1 000,00 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement, peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 250,00 €

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Locations Immobilières, avant le vote du budget primitif 2016, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 27 : 250,00 €

Budget annexe Grotte de la Norée

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement du budget 2015 s'élèvent au total à 10 000,00 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 2 500,00 €.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Grotte de la Norée, avant le vote du budget primitif 2016, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 23 : 2 500,00 €.

AFFICHEE LE : 15/12/2015

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes DAIGRE, DELHUMEAU-DIDELOT, PROST, MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nombre : 5

Pour extrait conforme,

Pour le Président, le Vice Président :



Abstention : Mme FRAYSSE et M. ARFEUILLERE

Nombre : 2

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :